

Orientation 27 Accompagner une gestion forestière respectueuse des enjeux environnementaux et de la spécificité des paysages pyrénéens

Orientation 27 Accompagner une gestion forestière respectueuse des enjeux environnementaux et de la spécificité des paysages pyrénéens

"La forêt et les cycles forestiers constituent une composante essentielle du patrimoine naturel. En zone de montagne, la diversité et la complexité des écosystèmes forestiers est particulièrement riche. Leur fragilité nécessite une gestion forestière attentive. Il convient de rechercher une convergence d'intérêts pour les peuplements et les structures forestières les plus favorables à la conservation de la biodiversité forestière pyrénéenne. La qualité, la quiétude des habitats forestiers et la recherche d'une vision d'ensemble participent à la conservation de la biodiversité forestière. Ils contribuent également à la solidarité écologique avec la zone cœur. Dans le paysage, la forêt intègre les composantes naturelles et culturelles du territoire. Elle nous oblige à une approche dynamique permettant de l'appréhender comme un processus non figé."

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

Mesures de connaissance

- Identifier la dynamique forestière dans les approches paysagères du territoire ;
- Instaurer un suivi des paysages ;
- Définir et préserver la valeur culturelle des paysages et des patrimoines forestiers ;
- Approfondir la spécificité des écosystèmes forestiers au regard de la biodiversité."

Mesures de préservation des écosystèmes et des espèces

- Mettre en oeuvre les référentiels, les outils techniques et recommandations sylvicoles relatives au maintien de la biodiversité et les faire évoluer ;
- Mettre en oeuvre, à l'échelle locale, les plans nationaux d'actions d'espèces ;
- Limiter l'accès des véhicules à moteur aux seuls usagers professionnels dans les zones à enjeux ;
- Renforcer une gestion attentive à la biodiversité du territoire et aux valeurs patrimoniales (bois morts, très gros bois, composition des peuplements, richesse des structures, durée des rotations...) ;
- Préserver et restaurer les habitats d'espèces et les écosystèmes forestiers ;
- Favoriser le maintien ou l'amélioration de la valeur trophique des peuplements ;
- Privilégier les peuplements autochtones et leur régénération naturelle, favoriser le maintien d'essences secondaires dans les peuplements.
- Favoriser la quiétude de la faune."

Mesure de soutien à l'activité forestière

- Développer des schémas concertés pour la mobilisation des bois à partir du potentiel de production, de l'accessibilité et des enjeux écologiques ;"

Orientation 27 Accompagner une gestion forestière respectueuse des enjeux environnementaux et de la spécificité des paysages pyrénéens

Mesure de valorisation

"- Intégrer et valoriser les surfaces hors sylviculture dans les aménités de la gestion forestière."

Mesure de formation

"- Organiser des journées forestières destinées aux professionnels et aux valléens."

Contributions attendues des communes

"- S'intéressent à la plus-value environnementale de l'activité forestière de leur commune ;
- S'impliquent dans une démarche de qualité des paysages du territoire ;
- Prennent en compte la préservation des sites vitaux, de la quiétude des espèces sensibles et les stations de flore menacées dans leur projet d'aménagement."

Rôle de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

"- Conseille les gestionnaires dans leur projet d'aménagement pour la prise en compte de la sensibilité des paysages, des écosystèmes et des espèces (préservation des sites vitaux, de la quiétude des espèces sensibles et les stations de flore menacées) ;
- S'associe à la recherche de partenaires financiers pour la prise en compte de la plus-value environnementale apportée à la gestion forestière et aux chantiers ;
- Favorise la réalisation de schémas de mobilisation."

Principaux autres partenaires à mobiliser

"Collectivités territoriales, DDT, DDTM, ONF, CRPF, syndicats des propriétaires forestiers, Interprofession bois, associations de protection de la nature, INRA, organismes de recherche forestière, chambres d'agriculture, ACOFOR, Commissariat de massif des Pyrénées, CBNPMP ..."

page 127-128

Référence ID de l'article : #1200

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2016-09-22 21:22